



Déclaration des élu-es du SNES-FSU pour la CAPA du 14 décembre 2017

C'est dans un contexte bien morose que s'ouvre aujourd'hui cette première CAPA CPE pour l'année scolaire 2017-2018.

L'annonce brutale de la suppression des postes de CUI-CAE en Août a laissé des milliers de personnes brutalement sans emploi, et a impacté directement nos établissements, tant au niveau des personnels administratifs, d'entretien, **que** de vie scolaire. La transformation au niveau académique de 200 de ces emplois (sur les 839 supprimés), en poste d'AESH, de manière à impacter le moins possible l'accompagnement des élèves en situation de handicap, peine à combler leur disparition, et le manque de moyens, ne permet pas dans tous les départements d'assurer les promesses de réemploi faites à certains de ces anciens- CAE-CUI, comme on l'a vu dans le 37.

Le recours aux services civiques mis en avant par l'institution pour pallier les manques de personnels, montre ses limites en ce qui concerne notamment leur recrutement, il est toujours à l'évidence plus aisé dans les villes que dans les zones péri-urbaines. De plus, le profil de ces personnels, sans exigence de diplôme, parfois très jeunes, et dont les missions demeurent limitées ne couvre pas les besoins en matière d'encadrement de nos élèves. **Ne pourrait-on pas évoquer les 35 heures effectuées par ces personnels pour un salaire ridiculement bas ?**

Parallèlement, notre gouvernement, bien qu'il nous assure de sa confiance, multiplie les attaques contre les fonctionnaires qu'ils soient actifs ou retraités : augmentation de la CSG, jour de carence, gel du point d'indice, report de certaines mesures liées au PPCR.

Dans ce contexte, l'annonce du nombre de poste octroyés au concours de CPE externe ne peut qu'ajouter au mécontentement. De 320 postes proposés au concours externe l'an dernier, nous passons cette année à seulement 270, alors que de nombreux supports demeurent non pourvus tant au niveau national qu'académique, et que le recours aux personnels non-titulaires et donc précaires est massif. Il ne reste qu'un titulaire sur zone de remplacement dans notre académie.

Le maintien des 87 postes offerts au concours interne demeure un leurre dès lors que nous n'ignorons pas qu'un tiers seulement de ceux-ci sont en moyenne chaque années attribués.

Face à ce faible recrutement, les effectifs ne cessent d'augmenter dans nos établissements, en particulier en lycée.

Les CPE sont sollicités pour de nouvelles tâches, avec l'opération « devoirs faits » en collège par exemple, ou les propositions faites aux collègues de devenir professeur principal en dédoublement dans les lycées, le tout, dans des conditions de mise en place et d'urgence inacceptables.

Le SNES rappelle qu'il ne peut être fait obligation aux CPE d'accepter de telles tâches en plus de celles qui leur sont dévolues par notre circulaire de mission, et que ces « investissements » supplémentaires ne peuvent se faire qu'avec leur accord et **contre** rémunération,

La mise en place du PPCR et dans ce cadre, des rendez-vous de carrière se fait progressivement, nous nous en félicitons. Les collègues ont été reclassés dans leurs nouvelles carrières, et la première campagne de promotion à la classe exceptionnelle se profile, en février 2018, pour la campagne 2017 dans notre académie.

Le SNES demeure vigilant quant à la mise en œuvre de ces rendez-vous de carrière, et veille en ce qui concerne les CPE plus particulièrement, à ce qu'ils ne puissent se transformer en un outil de management (cf. référentiel ?) en s'assurant de leur cadrage national, et en réaffirmant son exigence de voir se mettre en place un corps d'inspection spécifique.

D'un point de vu académique, nous saluons la tenue du groupe de travail relatif à la révision du barème de répartition des postes de CPE demandés par les élus du SNES- FSU, qui assurera une meilleure prise en compte de certains critères tels que l'internat, ou la petite taille de certains établissements sans affecter la prise en compte d'autres critères d'importance **telle** que la situation en éducation prioritaire par exemple.

A l'évidence, cette révision ne peut se substituer, à la demande du SNES-FSU , de voir se créer plus de postes de CPE au sein de l'éducation nationale.

